



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-039-2025-02

PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2025

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2025-02-20-00001 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la **??**direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la **??**direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat (6 pages)

Page 3

IDF-2025-02-20-00002 - Rectificatif du 20 février 2025 du recueil des actes administratifs spécial n° IDF-035-2025-02 publié le 19 février 2025, en raison d'une erreur matérielle lors de sa publication, dans la décision n° IDF-2025-02-19-00003 du 19 février 2025 portant délégation de signature à Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport (1 page)

Page 10

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2025-02-20-00001

Arrêté portant délégation de signature aux
agents de la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la
direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France et de la
direction départementale de la protection des
populations de Paris, porteurs ou référents de la
carte d'achat

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-20-00005-75-2023-12-20-00010 du 20 décembre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. ROLLAND (Baptiste) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 octobre 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) (Mme Marie-Hélène TREBILLON, directrice départementale de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 novembre 2021, portant nomination (directions départementales interministérielles) (M. Olivier HERY, directeur départemental adjoint de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et direction départementale de la protection des populations de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonnancer vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2024-12-24-00003 du 24 décembre 2024 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, porteurs ou référents de la carte achat est abrogé

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de la région d'Ile-de-France et de Paris), accessibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 20 février 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

signé

Marc GUILLAUME

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Cabinet				
Baptiste ROLLAND	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Marc ZARROUATI	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Alexandre DIE	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Alicia SALAUN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00 €	
Hugo MARIN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Charles XARDEL	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)				
Marie GAUTIER-MELLERAY	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Hélène CROZE	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Cindy LEONI	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	1 000,00 €
Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)				
Stéphane BRUNOT	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00€	3 000,00€
Brice BOINOT	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de- France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Secrétariat général aux moyens mutualisés	(SGAMM) (suite)			
Fabrice D'HERTOGE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	4 000,00 €	4000,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM/ service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	2000,00 €
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Rafik SASSI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thibault JOURDAIN DE MUIZON	SGAMM/Service Ressources Humaines	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de- France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
DRIAAF d'Ile-de-France				
Mylène TESTUT-NEVES	DRIAAF	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
DDPP de Paris				
Marie-Hélène TREBILLON	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	
Olivier HERY	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €

Annexe 2 de l'arrêté du 20 février 2025

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Lorine ANDRIEU	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nadine SANT'ANA SIMOES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2025-02-20-00002

Rectificatif du 20 février 2025 du recueil des
actes administratifs spécial n° IDF-035-2025-02
publié le 19 février 2025, en raison d'une erreur
matérielle lors de sa publication, dans la décision
n° IDF-2025-02-19-00003 du 19 février 2025
portant délégation de signature à Madame
Cécile NICOL, déléguée régionale académique à
la jeunesse, à l'engagement et aux sports
d'Île-de-France, déléguée territoriale adjointe de
l'Agence nationale du sport

RECTIFICATIF

Rectificatif du 20 février 2025 du recueil des actes administratifs spécial n° IDF-035-2025-02 publié le 19 février 2025, en raison d'une erreur matérielle lors de sa publication, dans la décision n° IDF-2025-02-19-00003 du 19 février 2025 portant délégation de signature à Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport :

A la page 8 de ce recueil, à l'article 5 de la décision, au lieu de lire :

"La décision n° IDF-2023-12-20-00004 - 75-2023-12-20-00009 du 20 décembre 2023 portant délégation de signature à Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport."

lire :

"La décision n° IDF-2023-12-20-00004 - 75-2023-12-20-00009 du 20 décembre 2023 portant délégation de signature à Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport est abrogée."